SAS ABBAQ

Société par actions simplifiée

au capital de 12.000 euros

Siège social : PARIS (75 008) 42 , Avenue MONTAIGNE

850 959 552 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 JUILLET 2025

Le 18 Juillet 2025 , à 15 heures, les associés de la Société ABBAQ se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 27 rue d'ATHENES 75 009 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 03 Juillet 2025.

Total des actions des associés présents ou représentés : Douze mille actions détenues en pleine propriété sur les Douze Mille actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 26 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

LC

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale nomme en qualité de Président de la société :

MUNOZ TORRERO CAPITAL SRL
Société à responsabilité limitée de droit espagnol ,
au capital de 3.000 euros
Ayant son siège social 6 Duque de RIVAS 28 012 MADRID
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MADRID sou le numéro B 88185327
Représentée par Monsieur Lionel CHARPENTIER , agissant en qualité de Gérant dûment habilité à l'effet des présentes,

Cette nomination qui prend effet le 18 Juillet 2025, est effectuée pour une durée indéterminée

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 16 heures.

LC

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Signé par Lionel CHARPENTIER
Le 18/07/2025
ID: tx_azeDXqL6zoeO
Signed with
Universign

MUNOZ TORRERO CAPITAL

Monsieur Lionel CHARPENTIER

Président

« Bon pour acceptation du mandat de Président «

LC